



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E60524

VALABLE JUSQU'AU 20/10/2026

ÉDITÉ LE 11/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/09/2000

Forme juridique : SARL

DEPUIS LE 28/12/2022

Capital : 100 000

Raison sociale : ETABLISSEMENTS GARS-GUILLUY TOITURES

90 RUE DE LA CHAPELLE
59940 ESTAIRES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC HAZEBROUCK 432 965 796

Téléphone : 03 28 41 61 97

Fax :

Siret : 432 965 796 00027

Portable : 0785942488

Code NACE : 4391B

Site Internet : guilluy-toiture.fr

Numéro caisse de congés payés : 43 42

E-mail : guilluy-toiture@orange.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

MMA IARD 146817050

GARS-HINKENS CYRIL HERVE GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 146817050

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	03/12/2025
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	01/10/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	27/08/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	27/10/2021
o Isolation des combles perdus	27/08/2025
o Panneaux solaires photovoltaïques	03/12/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1